



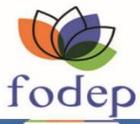
KFW



Tunis le 11-07-2019

Les incitations: Nouveautés du Fonds de Dépollution (FODEP)

Présenté par
Mr Mourad BEN MOUSSA
S/D Assistance Technique - ANPE



صندوق مقاومة التلوث
FONDS DE DEPOLLUTION



PLAN DE L'EXPOSE

PRESENTATION DU FODEP (I, II et III)

- ✓ CADRE REGLEMENTAIRE
- ✓ OBJECTIFS
- ✓ INTERVENTIONS DU FODEP
- ✓ COMMENT PEUT-ON BENEFICIER DU FODEP

REALISATIONS DU FODEP (I, II et III)

NOUVELLES LIGNES DE FINANCEMENT DU FODEP (IV et V)

- ✓ CHAMPS D'INTERVENTION
- ✓ PROJETS ELIGIBLES
- ✓ NOUVELLES OPPORTUNITES

AUTRES LIGNES DE FINANCEMENT



Cadre Réglementaire

Le Fonds de Dépollution « FODEP » a été créé en Tunisie, par la **Loi N° 92-122** du **29 Décembre 1992**, portant **Loi de Finances** pour la gestion de 1993.

Ses conditions et modalités d'intervention ont été fixées par le **Décret N°2120** du **25 Octobre 1993**, modifié et complété par le **Décret N°2636** du **24 Septembre 2005**.

Cadre Réglementaire

Le Fonds de Dépollution est régi également par **les Contrats et les Conventions** signés depuis **1995** avec la KFW (en tant que Bailleur de fonds principal de ce Fonds) et ce pour le financement du **FODEP** et du **FOCRED**, à savoir :

- ☑ N°94 66 574 du 04 Octobre 1995 (18 m. DM) : **FODEP I**;
- ☑ N°95 66 308 du 27 Mars 1996 (30 m. DM) : **FODEP II**;
- ☑ N°2001 65 670 du 16 Janvier 2004 (8,7 m. Euro): **FODEP III**.



Objectifs

Les principaux objectifs assignés au FODEP sont :

- ❖ Le **traitement de toutes formes de pollution** occasionnée par les activités économiques (**mesures en aval**) ;
- ❖ La réduction de **la pollution à la source**, par l'incitation à l'utilisation des technologies propres et non polluantes (**mesures en amont**) ;
- ❖ **La gestion appropriée** des déchets solides.



Interventions du FODEP :

En tant qu'instrument curatif, le FODEP participe au financement :

- * Des installations visant à réduire ou à éliminer la pollution occasionnée par les entreprises
- * Des installations communes de dépollution réalisées par des opérateurs publics ou privés,
- * Des projets de collecte et de recyclage des déchets.



Schéma de Financement:

Subvention du FODEP : 20 %

Auto-financement : 80 %

TOTAL : 100 %



fodep

صندوق مقاومة التلوث
FONDS DE DEPOLLUTION



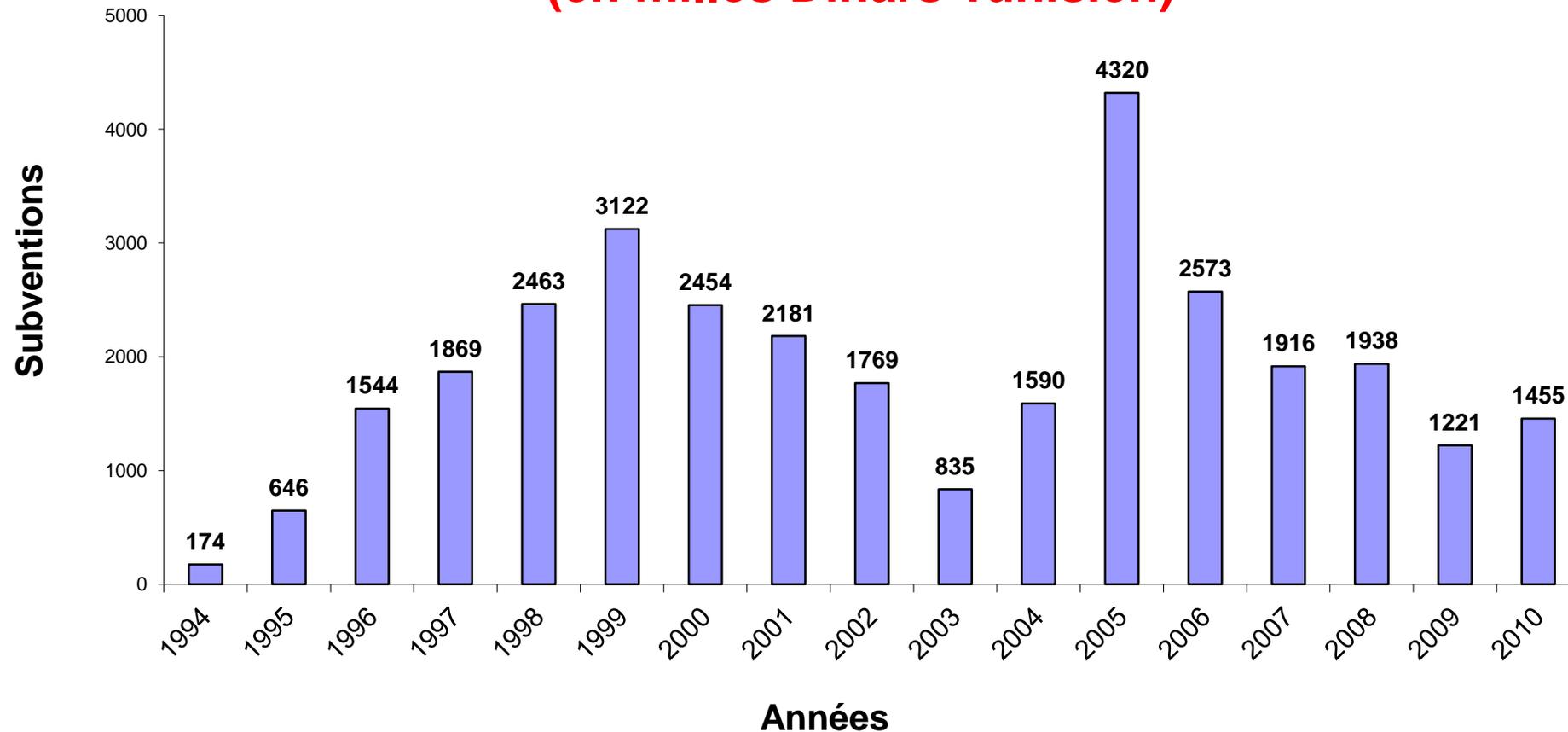
KFW



REALISATIONS ET CONTRIBUTION DU FODEP (I, II et III) A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Evolution des montants de Subventions du FODEP (en milles Dinars Tunisien)





REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU FODEP

Régions	Nombre	Montants (en 1000 DT)
Nord 1	54	2 543
Nord 2	61	5 170
Nord-Est	140	8 294
Nord-Ouest	19	842
Centre-Est	87	6 753
Centre et Sud Ouest	37	2 964
Sud-Est	112	6 634
TOTAL	510	33 230



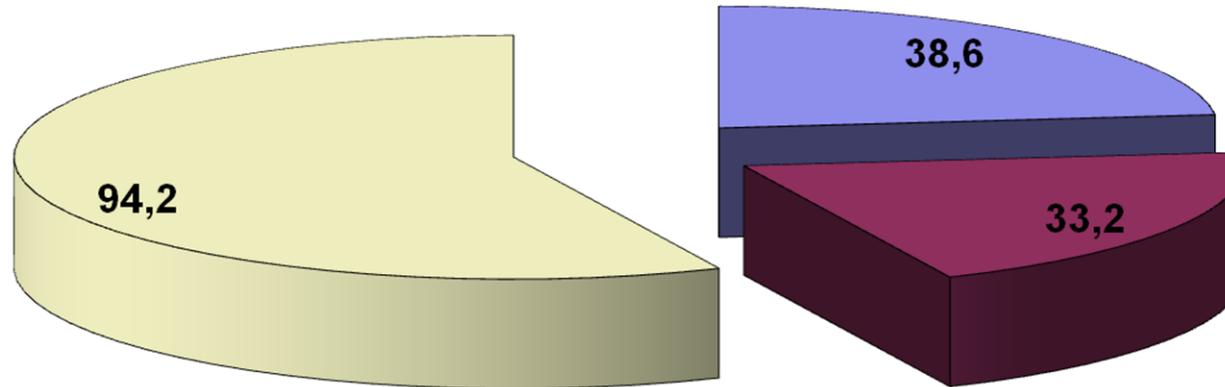
REPARTITION SECTORIELLE DU FODEP

Secteur d'Activité	Nombre
Tanneries	11
Industries Agro-Alimentaires	112
Industries Mécaniques et Electriques	34
Industries du Textile	47
Industries des Matériaux de Construction	66
Industries Chimiques	51
Industries Diverses	6
Projets de Collecte & Recyclage des Déchets	183
TOTAL	510



Structure des investissements réalisés dans le cadre du FODEP (en MD)

Total des **investissements** encouragés: **166 Millions DT**



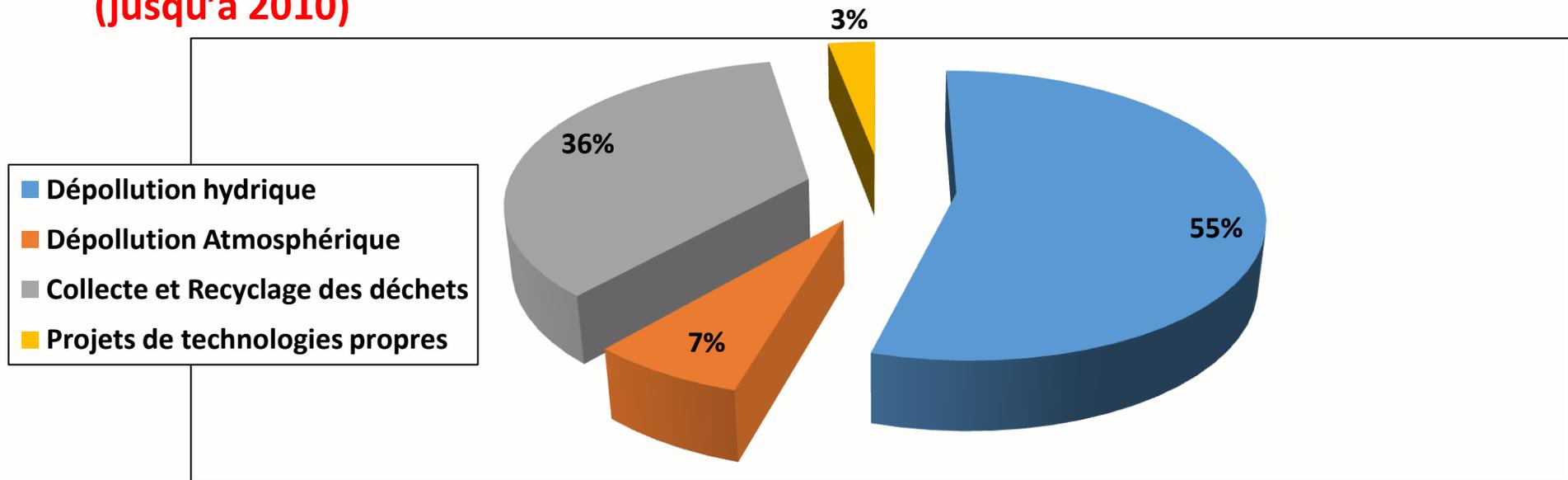
■ FOCRED

■ Subventions

■ Auto-financement



Répartition des dossiers FODEP par type de projets (jusqu'à 2010)



- 280 projets concernant la dépollution hydrique
- 34 projets concernant la dépollution atmosphérique
- 183 projets concernant la collecte et recyclage des déchets
- 13 projets concernant la technologie propres



DEPOLLUTION HYDRIQUE:

Ouvrages de traitement physico-chimique des rejets hydriques



fodep

صندوق مقاومة التلوث
FONDS DE DEPOLLUTION

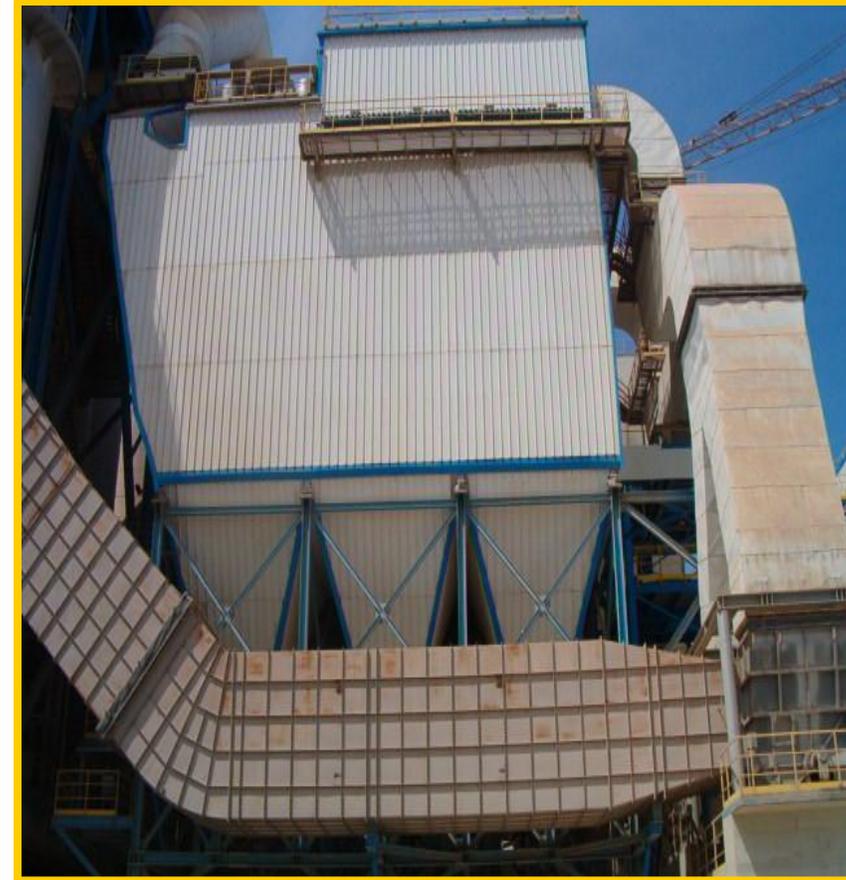


KFW



DEPOLLUTION HYDRIQUE:

Ouvrages de traitement biologique des rejets hydriques



DEPOLLUTION ATMOSPHERIQUE:

Cas d'une cimenterie

Cas d'une fonderie



fodep

صندوق مقاومة التلوث
FONDS DE DEPOLLUTION



KFW



COLLECTE ET RECYCLAGE DES DECHETS:
Compostage des déchets organiques



COLLECTE ET RECYCLAGE DES DECHETS:
Valorisation des déchets dangereux



PROJETS DE TECHNOLOGIES PROPRES

Substitution de procédé :
Unité de décapage physique

Recyclage interne :
Distillation d'un solvant usagé



Les nouvelles lignes de Financement du FODEP



Les nouvelles lignes de Financement du FODEP:

- La Ligne de financement FODEP IV du 15 juillet 2014:
4 Millions d'Euro de subvention
- La ligne de financement FODEP V du 02 mai 2013 :
5 Millions d'Euros (*) de subvention
(Dans le cadre de la conversion de la dette)

* Ce montant pourrait être révisé à la baisse après négociation avec le bailleur de fonds



Champs d'intervention:

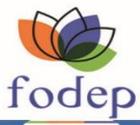
Critères d'éligibilité:

Projets de Dépollution (*)

des Entreprises industrielles, agricoles ou de service

ayant au moins **5 ans** depuis l'entrée en production

à l'exception du secteur du tourisme



صندوق مقاومة التلوث
FONDS DE DEPOLLUTION



KFW



Projets éligibles: (*)

- Dépollution hydrique
- Dépollution atmosphérique
- Lutte contre les nuisances sonores
- Projets de Technologie Propres



Nouvelles opportunités:

1. **Réhabilitation** des stations de traitement des eaux usées;
2. Mise en conformité des **émissions atmosphériques**;
3. Incitation à l'adoption des **technologies propres et non polluantes**;
4. Projets de lutte contre **la pollution sonore**;
5. Possibilité de financement des projets dont **l'investissement dépasse 4 millions de Dinars**



Réalisations dans le cadre du FODEP IV ET V (en 2018)

Après un arrêt des activités du FODEP depuis 2010, faute de fonds disponibles, et suite à la conclusion des deux lignes FODEP IV et V avec la KfW, le FODEP a redémarré courant **l'année 2018** par le financement de **18 projets** de dépollution hydrique et atmosphérique d'un cout d'investissement global de plus de **23 millions de dinars**, dont notamment:

- **4** projets de **dépollution atmosphérique** avec un montant de subvention total de **2,3 millions de dinars**.



Qu'est ce qu'un projet de technologie propre (T.P) ?

(Au sens du FODEP)

Toute méthode de fabrication ou procédé utilisant le plus rationnellement possible les inputs (les matières premières, l'eau et/ou l'énergie), tout en réduisant la quantité des effluents polluants ou des déchets produits lors de la fabrication ou pendant l'utilisation d'un produit .

Autrement dit,

Une T.P a pour but de résoudre les problèmes environnementaux à titre préventif à la source, plutôt qu'à la fin du processus de production (en aval).



Projet de lutte contre la pollution de l'air éligibles au FODEP

Projet de dépollution atmosphérique :

- Techniques de filtration/séparation (matières particulaires)
- Techniques de traitement des gaz (adsorption, absorption, oxydation,...)
- Techniques de surveillance des émissions polluantes (Echantillonnage, Analyse, Suivi,...)

Projet des technologies propres:

- Meilleures Technologies Disponibles (Conversion, changement de procédés,...).
- Bonnes Pratiques (capotage, canalisation,...).

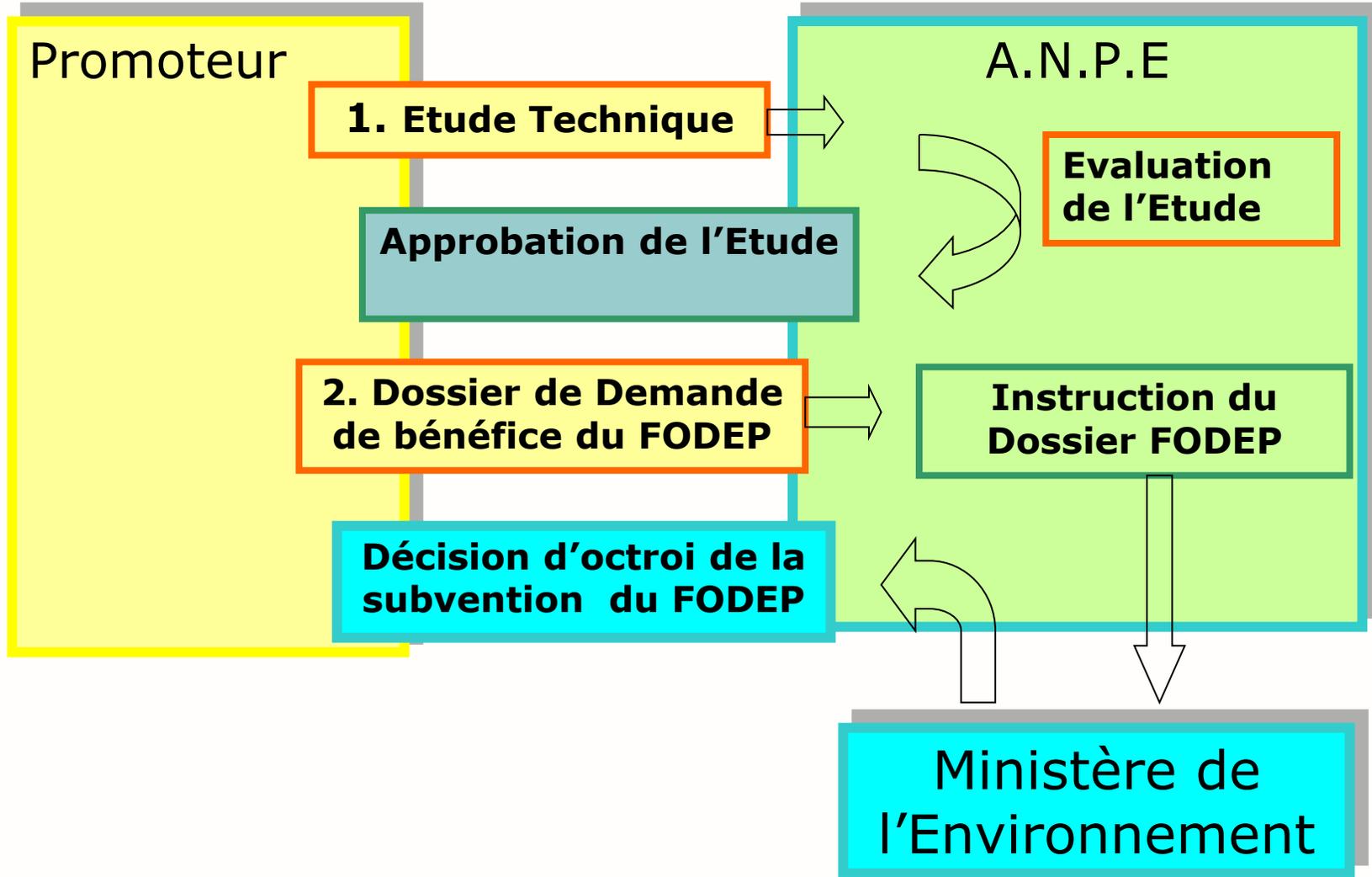
Autres Investissements :

- Etudes, Assistance technique
- Montage, Mise en marche,...
- Analyse, suivi,...



Contenu du dossier FODEP

1. Une **étude technique de dépollution**, élaborée par un bureau d'études spécialisé, et soumise à l'approbation préalable de l'ANPE. Les TdRs sont mis à la disposition des promoteurs auprès de l'ANPE ;
2. un **schéma d'investissement et de financement** comportant 80% de fonds propres ;
3. Une **Déclaration sur l'honneur**, certifiant la disponibilité des fonds propres pour financer le projet ;
4. **Un Contrat Programme**, spécifiant le calendrier des opérations à réaliser;
5. Factures proforma des investissements à réaliser.





AUTRES LIGNES DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la coopération tuniso–française, l'ANPE en partenariat avec l'AFD, ont lancé depuis 2008 une Ligne de Crédits, complémentaire au FODEP, appelée « **ENVIROCREED** », qui vise à faciliter le montage et le financement des investissements dans les domaines de **la dépollution** et de **la maîtrise de l'énergie**.

Et, vu **la réussite** de ce Programme et la consommation totale au 31 Décembre 2012 de l'enveloppe **des crédits de 40 M.€**, **une nouvelle convention** a été signée fin de l'année **2016** entre les deux parties, **pour la reconduction de cette ligne de crédits** qui porte désormais le nom « **SUNREF Tunisie** ».



Autres lignes de Financement:

Ainsi, l'AFD a mis cette ligne à la disposition de trois banques tunisiennes, en l'occurrence l'UIB, l'Amen Bank et l'UBCI. ****et la BH Bank****

Projets éligibles aux encouragements de la ligne de crédits :

- Investissements environnementaux dépassant 4 Millions de DT (Plafond des encouragements du FODEP). Ainsi, la ligne prend en charge la partie de l'investissement au delà des 4 Millions DT.
- Projets de gestion des déchets (Collecte et transport / Recyclage/ Valorisation)
- Projets de dépollution non éligibles au FODEP (Dépollution des activités entrées en activité depuis moins de 5 ans, dépollution dans le secteur touristique).



MERCI
POUR VOTRE ATTENTION

www.anpe.nat.tn